

Universités : 271 800 néo-bacheliers en 1^{re} année à la rentrée 2021, - 4,5 % par rapport à 2020

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°234688 - Publié le 24/11/2021 à 17:55

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 26/11/2021 à 09:29



© CPU - Université Bretagne Sud

« À la rentrée 2021, selon les données provisoires établies au 20/10, 271 800 nouveaux bacheliers sont inscrits en première année de cursus licence à l'université (hors formations paramédicales), soit une diminution de 4,5 % par rapport à la rentrée précédente », indique le [Sies \(Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques\)](#) dans une note flash publiée le 16/11/2021.

Le nombre de nouveaux bacheliers diminue dans toutes les disciplines, sauf en droit où il augmente de 2,4 % en un an. La baisse est également plus forte en [IUT \(Institut universitaire de technologie\)](#) (-5,5 %) que dans les disciplines générales de l'université (-4,3 %).

Cette diminution généralisée s'explique par la baisse du nombre d'élèves de terminale (-2,5 %) et du taux de réussite au baccalauréat (-1,9 point par rapport à la session de juin 2020). Le nombre de néo-bacheliers inscrits à l'université « retrouve ainsi un niveau proche de celui de 2019 (1 000 nouveaux bacheliers de moins) ».

Parmi ces néo-bacheliers inscrits en première année à l'université et en IUT, 81,7 % sont titulaires d'un baccalauréat général (+0,7 point par rapport à 2020), 15,0 % d'un bac technologique (-0,2 point) et 3,3 % d'un bac professionnel (-0,5 point).

Par ailleurs, après une rentrée 2020 marquée par la crise sanitaire, le nombre d'étudiants en mobilité internationale en première année de licence progresse de 25 % et dépasse son niveau de la rentrée 2019.

La part des étudiants réorientés ou redoublants en première année s'établit à 37,6 %, selon les données provisoires, également en progression de 1,3 point sur un an.

Une diminution variable selon les disciplines, une hausse en droit

Selon les données provisoires du [Sies \(Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques\)](#), les nouveaux bacheliers

sont moins nombreux en 2021 par rapport à 2020 dans la quasi-totalité des disciplines universitaires : leurs effectifs baissent de 4,3 % en université hors IUT (Institut universitaire de technologie), soit 10 000 néo-bacheliers de moins, après une hausse comparable à la rentrée 2020.

En santé, le nombre d'inscrits en Pass (Parcours d'accès spécifique en santé) diminue de 4,9 % à la rentrée 2021 (-1 100 néo-bacheliers). Concernant les LAS (Licence avec option accès santé), le Sies, qui les comptabilise au sein des domaines de leur majeure disciplinaire, indique que ces licences « sont six fois sur dix des licences de domaines scientifiques et plus d'une fois sur dix des parcours d'études en Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives), de même qu'en droit-sciences politiques et autant en sciences humaines et sociales ».

Le nombre de néo-bacheliers diminue modérément en sciences (-1,2 %), discipline dans laquelle sont proposées aux étudiants de nombreuses LAS. La baisse est en revanche beaucoup plus forte en économie, gestion, AES (Administration économique et sociale) (-11,1 %) et en Staps (-10,7 %).

Seule exception à cette diminution généralisée, le droit, dont le nombre de nouveaux bacheliers augmente de 2,4 % par rapport à 2020, soit 900 bacheliers supplémentaires en première année de licence.

Inscriptions des nouveaux bacheliers à l'université par groupes disciplinaires en 2020 et 2021					
1 à 8 sur 8					1
Groupe disciplinaire	↑↓	2020-2021	↑↓	2021-2022	↑↓ Évolution entre 2020 et 2021
Droit		37 100		38 000	2,4 %
Économie, AES		27 000		24 000	-11,1 %
Arts, lettres, langues, SHS		83 400		79 200	-5,0 %
Sciences		41 100		40 600	-1,2 %
Staps		18 700		16 700	-10,7 %
Santé (Pass)		26 000		24 900	-4,2 %
Interdisciplinaire		100			
IUT		51 200		48 400	-5,5 %
Total		284 600		271 800	
1 à 8 sur 8					1

Note : Les LAS sont incluses dans les licences de tous les groupes disciplinaires

Source(s) : Mesri - Sies

Moins de poursuite des bacheliers généraux à l'université, les technologiques davantage en IUT

Si le nombre de lauréats du baccalauréat en 2021 diminue de 3,7 %, celui du nombre d'inscrits en L1 (Licence 1) baisse de 4,5 %, impliquant une baisse du nombre de néo-bacheliers poursuivant leur cursus à l'université.

Les bacheliers généraux poursuivent ainsi légèrement moins à l'université. Leur effectif y diminue de 3,7 % alors que le nombre de bacheliers généraux à la session de juin 2021 décroît de 1,4 point de moins (-2,3 %). En outre, c'est en IUT qu'ils sont beaucoup moins inscrits qu'à la rentrée précédente : -16 %.

Par ailleurs, la création du bachelor universitaire de technologie à la rentrée 2021 s'accompagne de l'application de quotas plus élevés de bacheliers technologiques. Cela a un réel impact puisque ces néo-bacheliers sont beaucoup plus nombreux en BUT (Bachelor universitaire de technologie) qu'ils ne l'étaient en DUT (Diplôme universitaire de technologie) en octobre 2020 (+14,3 %), alors même que le nombre de lauréats du bac technologique diminue de 7,9 % en un an.

« Ils représentent ainsi 41 % des néo-bacheliers accueillis en IUT, part en progression de 7 points par rapport à la rentrée 2020 », ajoute le Sies.

Concernant les nouveaux bacheliers professionnels, leur nombre « retrouve sa tendance décroissante initiée en 2012 (et interrompue en 2020 avec l'arrivée des nombreux néo-bacheliers) : leur effectif diminue de 15,8 % en un an, soit nettement plus que le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel (-3,3 %). Ces néo-bacheliers restent très peu nombreux en IUT (600) ».

Formations paramédicales : +8,4 % de néo-bacheliers en 2021

Dans le contexte de l'universitarisation des formations paramédicales, « le nombre de nouveaux bacheliers continue à augmenter fortement même si la hausse ralentit : +8,4 % en 2021 [+800 néo-bacheliers] après +46,3 % en 2020 », indique le Sies.

« Si les inscriptions en études paramédicales sont plus nombreuses, elles sont également davantage prises en compte au sein des universités ; ces deux effets étant difficilement dissociables, elles ne sont pas incluses dans le champ de la présente note. »

Des baisses plus importantes dans les académies de Guyane, La Réunion et Limoges

Les académies de Guyane, La Réunion et Limoges sont celles dont le nombre de néo-bacheliers inscrits à l'université en 2021 diminué le plus par rapport à 2020, avec une baisse au-dessus de 10 %. L'académie de Guyane voit ce nombre diminuer de 20,6 % (-195 néo-bacheliers), La Réunion enregistre une baisse de 15,1 % (-772) et l'académie de Limoges de 13,6 % (-495).

Seules quatre académies voient leurs effectifs de néo-bacheliers en première année augmenter : Mayotte (+8,6 %), Paris (+6,1 %), Corse (+1,3 %) et Rennes (+0,6 %).

Évolution des effectifs de néo-bacheliers à l'université à la rentrée 2021 par académie

1 à 29 sur 29

1

Académie	↑↓ Néo-bacheliers 2020	↑↓ Néo-bacheliers 2021	↑↓ Évolution en 2020 et 2021
Guyane	948	753	-20,6 %
La Réunion	5 129	4 357	-15,1 %
Limoges	3 641	3 146	-13,6 %
Créteil	16 319	14 698	-9,9 %
Reims	5 309	4 809	-9,4 %
Montpellier	13 605	12 407	-8,8 %
Guadeloupe	2 744	2 519	-8,2 %
Nantes	14 278	13 224	-7,4 %
Nancy-Metz	10 805	10 028	-7,2 %
Bordeaux	13 718	12 784	-6,8 %
Clermont-Ferrand	5 991	5 584	-6,8 %
Dijon	5 677	5 297	-6,7 %
Normandie	13 503	12 600	-6,7 %
Toulouse	13 221	12 347	-6,6 %
Amiens	6 412	5 996	-6,5 %
Besançon	4 321	4 044	-6,4 %
Nice	7 651	7 161	-6,4 %
Orléans-Tours	9 820	9 281	-5,5 %
Aix-Marseille	12 918	12 241	-5,2 %
Lille	19 362	18 483	-4,5 %
Versailles	17 318	16 993	-1,9 %
Grenoble	11 200	10 993	-1,8 %
Poitiers	6 708	6 664	-0,7 %
Strasbourg	8 822	8 799	-0,3 %
Lyon	16 865	16 831	-0,2 %
Rennes	14 880	14 976	0,6 %
Corse	977	990	1,3 %
Paris	21 271	22 563	6,1 %
Mayotte	407	442	8,6 %

1 à 29 sur 29

1

Source(s) : Mesri-Sies

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »